

Grippe H1N1 Faits à propos des vaccins pour les femmes enceintes

La liste de questions et réponses suivante a pour but de vous fournir les renseignements les plus récents à propos du vaccin contre la grippe pandémique. Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles, nous les posterons sur le site Web consacré à la grippe pandémique à manitoba.ca. Veuillez consulter notre site Web régulièrement afin d'avoir les renseignements les plus récents en votre possession.

Les femmes enceintes sont-elles plus susceptibles d'attraper la grippe H1N1?

Non, les femmes enceintes ne sont pas plus susceptibles d'attraper le virus de la grippe pandémique. Cependant, si elles l'attrapent, le risque d'hospitalisation est cinq fois plus élevé pour elles et le risque d'avoir des complications sérieuses est trois fois plus grand. Pour l'instant, de toutes les femmes enceintes qui ont été hospitalisées à cause de la grippe H1N1, plus des deux tiers étaient dans leur troisième trimestre.

Qu'est-ce que le vaccin contre la grippe H1N1?

Le vaccin contre la grippe H1N1 est une injection qui fait que votre système immunitaire crée des anticorps (une immunité) contre le virus de la grippe H1N1. Le virus présent dans le vaccin a été tué, alors il ne peut pas vous transmettre l'infection et ne peut pas vous donner la grippe pandémique.

Est-ce que le vaccin contre la grippe H1N1 est obligatoire pour certaines personnes?

Non. Au Manitoba, toutes les vaccinations, y compris celle-ci, sont facultatives et ne sont offertes que si vous donnez votre consentement éclairé.

Est-ce que se faire vacciner contre la grippe H1N1 est recommandé pour les femmes enceintes?

Il y a deux types de vaccins contre la grippe H1N1 au Canada : l'un avec adjuvant et l'autre sans. Un adjuvant est une substance ajoutée au vaccin pour stimuler la réponse immunitaire de la personne au vaccin.

La vaccination est la façon la plus efficace de prévenir les maladies et de protéger la santé de votre bébé. L'Agence de la santé publique du Canada a recommandé que les femmes enceintes se fassent vacciner à n'importe quel stade de leur grossesse avec le vaccin sans adjuvant. Bien que rien ne prouve que le vaccin contre la grippe H1N1 avec adjuvant soit dangereux pour les femmes enceintes, ce type de vaccin n'a pas été testé chez des femmes enceintes. Par conséquent, le vaccin sans adjuvant est ce que l'on recommande avant tout pour les femmes enceintes. Le vaccin sans adjuvant est fait de la même manière que le vaccin contre la grippe saisonnière qui lui a déjà été utilisé sans danger chez des femmes enceintes pendant plusieurs années.

L'Agence a également conseillé que, si le vaccin contre la grippe H1N1 sans adjuvant est difficile à obtenir et que le nombre de cas de H1N1 est élevé ou à la hausse, les femmes enceintes ayant dépassé la 20^e semaine de gestation ainsi qu'aux femmes enceintes à n'importe quel stade de gestation qui ont une maladie chronique (comme de l'asthme ou du diabète) devraient envisager la possibilité de se faire vacciner contre la grippe H1N1 avec le vaccin avec adjuvant. Les femmes enceintes qui n'ont pas encore atteint la 20^e semaine de gestation et qui sont en bonne santé devraient attendre le vaccin sans adjuvant.

Les femmes enceintes devraient discuter avec leur fournisseur de soins de santé pour savoir quel est le vaccin le plus adapté à leur situation.

Pour plus de renseignements sur la grippe H1N1, veuillez communiquer avec votre prestataire de soins de santé, appeler Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou au 1-888-315-9257 (sans frais) ou consulter le site Web www.manitoba.ca/flu/index.fr.html